

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Frisange se propose d'engager à durée indéterminée et à tâche complète (100%)

1 rédacteur communal (m/f/d)

sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins de son Service Technique

Conditions d'admissibilité :

- Etre ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir réussi au moins à l'examen d'admissibilité du secteur communal pour le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, organisé par le Ministère des Affaires Intérieures ;
- Maîtriser les trois langues administratives (luxembourgeois, français, allemand)

Est considéré comme un atout :

- une expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement
- la réussite à l'examen d'admission définitive ou l'examen de promotion dans le groupe de traitement B1
-

Missions :

- Secrétariat du service technique (courrier, soumissions, communications, règlements de circulation)
- Environnement et écologie (pacte climat, pacte nature, mesures anti-crues...)
(l'énumération des tâches est non exhaustive et pourra être sujette à modification suivant les besoins du service)

Pièces à joindre

- Lettre de motivation
- Une notice biographique avec photo récente
- Un extrait récent (< 2 mois) de l'acte de naissance
- Un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire N°3
- Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Copie des diplômes et certificats d'études
- Preuve de réussite à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, le cas échéant la preuve de réussite à l'examen d'admission définitive respectivement à l'examen de promotion.

Les candidats sont invités à adresser leur demande écrite au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Frisange, 10, Munnerëferstrooss L-5750 Frisange pour **vendredi, le 26 avril 2024 à 11.30 heures au plus tard.**

Uniquement les dossiers complets seront pris en considération.

Frisange, le 23 mars 2024

M. Roger BEISSEL, bourgmestre

M. Carlo RAUS, échevin

M. Carlo HEUERTZ, échevin